cinquante journaux sont distribués chaque jour ; et, après la mort, tout adhérent a droit à une messe et aux billets de faire-part. L'Œuvre compte actuellement plus de cinq cents associés ; elle a perdu, depuis la dernière réunion de janvier, neuf hommes et douze femmes.

M. Delattre a ensuite exhorté les vieillards à assister aux funérailles de leurs collègues, qui sont conduits à leur dernière demeure avec le drapeau du groupement. Il les a invités à faire une propagande active parmi les nouveaux venus ; et leur a fait part d'un projet de fête qui leur sera réservé pendant l'été.

M. Georges Guilbaut a ensuite félicité tous les associés de leur bonne tenue, de leur esprit de camaraderie et de discipline ; et les a assurés du concours actif et dévoué du Comité libéral.

Une brillante tombola, qui a fait de très nombreux heureux a ensuite été tirée ; et des lots ont été attribués aux adhérents retenus à l'Hospice par la maladie ou l'infirmité.

Le soir, à 8 heures, a eu lieu dans la même salle, la réunion des groupes de l'Hospice Comtesse et de l'Hospice François-Baes, qui comportent près de cinq cinquante membres. M. Louis Delattre était présent, et a procédé au tirage d'une superbe tombola.

SAVON HÉLIANTHIS D'OR Victor VAISSIER

LA QUESTION DES TRAMWAYS

M. Jules Dansette, député du Nord, a reçu la lettre suivante du ministre des travaux publics :

Monsieur le Député et cher Collègue,

Vous avez bien voulu me signaler que la Compagnie des tramways électriques de Lille et de sa banlieue se proposerait de supprimer son tarif d'abonnements scolaires, et vous m'avez demandé de ne prendre aucune décision à ce sujet sans vous avoir entendu.

Si la Compagnie me soumettait une semblable proposition, elle devrait procéder à l'affichage réglementaire, et les intéressés seraient à même de formuler leurs observations. J'ai d'ailleurs pris bonne note de votre intervention et vous pouvez être assuré que je ne la perdrai pas de vue en temps opportun.

Agréez, Monsieur le Député et cher Collègue, etc.

Concours-Exposition de Chrysanthèmes au Palais-Rameau. — Dans la dernière assemblée du Conseil d'administration de la Société d'Horticulture du Nord de la France (Sociétés régionale et centrale réunies), sur la proposition de la Commission des Expositions et après une intéressante discussion, il a été décidé qu'un Concours-Exposition de Chrysanthèmes, exclusivement réservé aux sociétaires, serait organisé au Palais-Rameau, du dimanche 7 au jeudi 11 novembre prochain.

Le Concours de balcons et fenêtres fleuris. — Depuis quelques années, la Société d'Horticulture du Nord de la France organisait un concours de balcons et fenêtres fleuris.

Ce concours n'aura pas lieu cette année, la somme affectée à cette manifestation horticole devant être réservée à l'Exposition de Chrysanthèmes du mois de novembre.

Vaccine. — Séances publiques et gratuites le 3 mai 1909, huit heures du soir :

Eccles ; Littré, place de l'Arbonnoise ; Turgot, rue de l'Arbrisseau ; Arago, rue d'Artois ; Montesquieu, rue de Bouvines ; Vauban, place Catinat ; Voltaire, rue de Colmar ; Condorcet, rue de la Deûle ; Dupleix, rue Dupleix ; Jussieu, square Dutilleul ; Michelet, rue Fabricy.

Contre le braconnage. — Le Club Saint-Hubert de France avait organisé dimanche, à Lille, une réunion des chasseurs de la région à l'effet de créer une caisse départementale contre le braconnage.

A trois heures de l'après-midi, en la salle de la Société Industrielle, M. Justinien Clary a exposé longuement aux nombreux chasseurs venus pour l'entendre la nécessité de se liguer contre les braconniers. Les braconniers comme les cabaretiers, leurs recéleurs de gibier, sont, a-t-il dit, des électeurs et souvent des électeurs influents. C'est pour cela que jusqu'ici on les a ménagés.

M. Clary propose, pour lutter efficacement contre eux, de fonder une caisse départementale contre le braconnage, caisse qui servira à organiser une brigade mobile de gardes-chasses.

Cette idée est favorablement accueillie et de nombreux comités se forment aussitôt pour recueillir dans les différentes régions de nos départements du Nord les adhésions et les cotisations.

Une réunion d'ouvriers peintres. — Un groupe d'ouvriers peintres syndiqués s'est réuni dimanche après-midi, à cinq heures, à l'Hôtel des Syndicats, et ont voté l'envoi à leurs patrons d'une lettre mentionnant leurs revendications.

Les ouvriers peintres demandent : 1° un contrat collectif du travail ; 2° l'établissement d'un carnet du salaire ; 3° l'élévation du taux des salaires.

Blessé à l'œil. — M. Eugène Trédez, 33 ans, emballeur, rue de Douai, 74, était occupé hier matin, chez lui, à courber une barre de fer ; tout à coup, cette barre sauta de son point d'appui et l'une des extrémités vint frapper l'ouvrier à l'œil. Le docteur qui donna ses soins au blessé le fit conduire à l'Hôpital Saint-Sauveur.

Les dangers de la balançoire. — Dimanche, dans la matinée, un enfant de cinq ans, Guillaume Vileghe, dont les parents habitent rue Druelle, 9, jouait avec quelques camarades à la balançoire. Il en tomba et alla buter contre un brancard. Le pauvre petit, qui a eu la cuisse droite fracturée, a été transporté à l'Hôpital Saint-Sauveur.

Accident à la gare de Fives. — M. Alphonse Leplat, homme d'équipe, rue de Tournai, 68, a été tamponné dimanche matin, en gare de Fives, par un wagon. Les blessures qu'il reçut à la jambe droite ont nécessité son transfert à l'Hôpital Saint-Sauveur.

Au feu ! — Un feu de cheminée s'est déclaré dimanche matin, chez M. Weil, rue du Molinel, 24.

Les pompiers du poste de la Housse ont rapidement éteint ce petit incendie.

Morte sur la rue. — Mme Vve Decottignies, 61 ans, rentière, rue de Bapaume, 80, passait samedi soir, vers huit heures moins le quart, dans la rue de Wazemmes. Elle s'affaissa soudain sur le trottoir ; quelques passants la transportèrent dans une maison voisine, mais quand le docteur Warin arriva, il constata que la pauvre femme était morte, succombant à une affection cardiaque.

CAISSE D'ÉPARGNE DE LILLE

Relevé des opérations faites du 26 avril au 1er mai à la Caisse d'Epargne de Lille :

Versements	103.492 26
Remboursements	87.590 33
Différence en faveur des versements.....	15.901 91

Intérêts : 3 % par an.

Administrateurs de service : MM. Paquet, rue Puébla, 16; Bernard, rue Courtrai, 2.

Le Président de la Caisse d'Epargne de Lille, Th. CLAINPAIAIN.

Quel que soit l'achat que vous ayez à faire, consultez notre dernière page, vous y trouverez l'adresse d'une bonne maison, où vous aurez dans d'excellentes conditions ce que vous cherchez.

ÉTAT-CIVIL DE LILLE

1res Communions Boites Dragées Chocolats 5, rue du Priez, Lille

Du 2 mai

Naissances. — François Boddin, rue de Seclin, 14. — André Henricot, rue des Meuniers, 92. — Alfred Desmons, rue des Postes, 163 bis. — Emilienne Vernaeghe, cour Bleuzé, 1. — Charles Poivre, boulevard Montebello, 82. — Robert Hoez, rue de Lannoy, 107. — Henri Roosen, rue de Bailleul, 19. — Berthe Englebert, rue Malesherbes, 6.

Publications. — Desmons Gaston, tourneur en fer, rue des Sarrazins, 22 et Morantin Suzanne, journalière, rue du Commerce, 1 bis. — Dubus Léon, tapissier, rue du Repos, 5 et Delannoy Alice, s. prof, id. — Delannoy Charles, ajusteur, rue de Marseille, 23 et Vanderxhueren Irma, couturière, rue des Rogations, 18. — Benaudet Victor, marinier, avenue de Dunkerque et Braudiaux Victorine, ménagère id. — Demeste Anatole, ajusteur, cour Mallet, 9 et Decottignies Anna, s. prof., rue de Lens, 14. — Desmet Georges, employé, rue des Célestines, 31 et Dupont Jeanne, repasseuse, id, 31 bis. — Soolinck Jules, employé rue Montaigne 17 et Légère Julienne, retordeuse, rue de Valenciennes, 21. — Delaplace Désiré, serrurier, rue de Bailleul, 39 et Hooreman Louise, journalière, cité Thomas, 43.

Vanautrève François, noyauteur, boulevard Montebello, 130 et Cambron Adelaïde, ménagère, id. — Moral Georges, employé, quai de la Basse-Deûle, 35 et Kluskens Louise, s. prof., rue de la Halle, 45. — Hespel Henri, employé au chemin de fer, cité Mascart, 5 et Veremes Berthe, giletière, cour Faches, 39. — Arthur O, corroyeur, rue de Valenciennes, 6 et Candrelier Victoire, mécanicienne, rue d'Avesnes, 68. — Gabreau Désiré, mouleur en cuivre à Lens et Degeselle Marie, mécanicienne, rue de la Vignette, 52. — Vanholderbeke J.-B., tisserand, rue Fénelon, 19 et Cable Eugénie, tisserande, id. — Dael Julien, marchand de journaux, rue Ratisbonne, 91 et Combefort Marguerite, chemisière, rue de l'Alcazar, 5.

F. VANDENBEUSCH-HEL 63, rue St-Etienne, 63 — LILLE —

Installations complètes. — Meubles, tapis, tentures, etc. — Prix exceptionnels. — Concurrence impossible.

Crevillier Gabriel, employé, rue du Plat, 17 et Gouchau Germaine, couturière, rue Coquerez, 2. — Coelen Emile, chauffeur à Hellemmes et Dubois Alphonsine, fileuse, rue Rubens, 25. — Montagne Henri, marinier, rue Colbert, 169 et Depoorter Emilie, ménagère, id. — Carnoy Gaston, carreleur, rue de Wazemmes, 82 et Becquart Maria, emballeuse, r. de Constantine, 29. — Vindevogel Henri, cordonnier, rue du Buisson, 150 et Calleweir Mélanie, ménagère, rue du Bois, 160. — Deloisy Eugène, employé, rue Gambetta, 25 et Minet Marie, couturière, id. — Waltraeve Jean, fourneur en bois à Lambersart et Couplier Sidonie, couturière, rue de St-Omer, 10. — Vandersype J.-B., journalier, rue des Rogations, 124 et Foifliet Colette, fileuse, id. — Vankelst Louis, polisseur, rue de Juliers, 88 et Deman Elise, servante, rue Inkermann, 39. — Geers Charles, terrassier, rue de Buffon, 41 et Ferdinande Marie, trieuse, rue Fénélon, 54.

Bourel Julien, loueur de voitures à La Madeleine et Thélier Hortense, ménagère, rue Brule-Maison, 80. — Bocquet Henri, chaudronnier, cour Delcroix et Dillie Céline, cartonnière, rue J.-J-Rousseau, 30. — Delgrange Maurice, commis-négociant, rue Esquermoise, 106 et Lagache Hortense, s. prof, id. — Loisel Joseph, employé à Halluin et Desremaux Joséphine, s. prof. rue de Loos, 23. — Wornel Benjamin, charpentier, place Vanhœnacker, 6 et Salze Albertine, emballeuse, id. — Legougeux Georges, dessinateur, rue Caumartin, 99 et Deregnaucourt Louise, s. prof., rue de Paris, 120. — Prêtre Gustave, peigneron, rue des Sahuteaux, 14 et Renard Zulmée, continueuse, rue de Fives, 53. — Béghin Jules, sergent de ville, rue Constantine, 10 et Vangansbeke Germaine, ménagère, rue d'Anvers, 93.

Declercq Maurice, ingénieur, rue Boucher de Perthes, 33 et Vandescal Claire, s. prof., rue Alexandre-Leleux, 26. — Huyghe René, frappeur, cour Bœuf, 1 et Laverge Clotilde, tisserande, id. — Hofmann Herman, tailleur à Verviers et Sarlette Elisabeth, ménagère, id. — Létocart Charles, garçon de magasin à Lille et Deschamps Jeanne, journalière à Tatinghem. — Liekens Georges, employé à Lille et Hazebroucq Clémence, s. prof. à Santes. — Despalier Alphonse, charretier à Lambersart et Kiemes Euphrasie, fileuse de coton à Lille. — Zoete Oscar, valet de chambre à Lille et Courtois Zélia, femme de chambre à Lille. — Marchand Florimond, menuisier à Hellemmes et Joannet Laure, bobineuse, id.

Rigot Joseph, négociant à Lille et Lepers Jeanne, s. prof. à Flers. — Duponchelle Paul, dessinateur, rue des Processions, 108 et Isbell Pauline, modiste à Armentières. — Saillant Eugène, chef de bureau, boulevard de la Liberté, 63 et Duriez Marie, s. prof. à La Madeleine. — Dubaillou Pierre, négociant à Lille et Tancré Clotilde, s. prof. à Vieux-Berquin. — Rocheteau René, serrurier, rue de Constantine, 13 et Bracke Amélie, s. prof., rue Arago, 42. — Guinet Edmond, maçon, rue Van-Dyck, 8 et Bullaert Marguerite, journalière, r. Fénélon, 46.

Décès. — Georges Derencourt, 1 jour, rue Sainte-Anne, 16. — Elisa Dujardin, 61 ans 8 mois, veuve d'Hyppolite Decottignies, rue de Wazemmes, 8. — Marie Safin, 8 mois, rue d'Arcole, 63.

MARIAGE

Spécialités de coiffures de Mariées, voiles et couronnes. Nous faisons tous les genres de postiches garanties en cheveux fins et naturels, grand choix de nattes, boucles et crêpons pour la coiffure nouvelle. Maison **Ch. CARLIER**, Coiffeur de Dames, 51, rue de l'Hôpital-Militaire, près l'Eglise Saint-Etienne. — Ne crains pas les premières Maisons de Paris pour le fini de ses ouvrages. — Maison de confiance.

LA MADELEINE. — Du 25 avril au 1er mai. — Naissances. — Mechelaere André, rue de Marquette, 255. — Catteau Emilienne, rue St-Victor, 86. — Bracke Henri, rue d'Alger, 5. — Feys Madeleine et Félix, rue de Lille, cour Derain, 11. — Saelens Charles, sentier Saint-Joseph, 5. — Martens Adolphe, rue de Berkem, 50.

Publications de mariages. — Vanderbauwede René, tourneur en fer à Marcq-en-Barœul et Descamps Jeanne, tisserande, à La Madeleine. — Parrez Jean, chef démonteur et De Budt Marie, fileuse de lin, à La Madeleine. — Verfaillie Paul, employé municipal, et Vampeer Berthe, tisserande, à La Madeleine. — Bruyerre Maurice, employé de commerce, à Lille, et Duriez Marie, sans profession, à La Madeleine. — Bourel Julien, loueur de voitures à La Madeleine, et Thelier Hortense, ménagère, à Lille. — Van Eelst Louis, polisseur, à La Madeleine, et Deman Elze, servante, à Lille. — Decrock Paul, cantonnier au chemin de fer, à La Madeleine, et Dauchet Marguerite, cuisinière, à Bailleul.

Décès. — Plume Augustine, 70 ans, avenue des Fleurs. — Morant Gaston, 3 mois, rue du Quai, 122. — Bonnet Jean-Baptiste, 75 ans, rue du Quai, 110. — Thavez Joséphine, 79 ans, rue de Marquette, 188. — Vercruysse Adolphine, 2 mois, rue Saint-Vital, 1, cour Mathon, 1.

MARQUETTE-LEZ-LILLE

Conseil municipal

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie en séance extraordinaire jeudi 29 avril, à 8 heures du soir, sous la présidence de M. Verley, maire.

MM. J. Lamblin et Clabaut se sont fait excuser.

M. Pollet est nommé secrétaire et donne lecture du procès-verbal de la séance du 22 février. Aucune observation n'est présentée.

— Supplément de crédit. — Le Conseil vote une augmentation de 50 fr. d'indemnité de résidence pour une institutrice adjointe qui, de stagiaire est passée titulaire. Cette augmentation est donc d'obligation.

— Prudhommes. — Sont désignés pour la vérification des listes électorales des prudhommes : MM. Charles Leblan, comme délégué-patron et Louis Dhalluin, comme délégué ouvrier.

— Travaux communaux 1908. — M. le Maire soumet à l'approbation du Conseil un cahier de travaux effectués en 1908 pour la somme de 1.801 fr. 75. Les comptes sont approuvés.

— Adjudication du charbon aux écoles. — M. Pouillié donne lecture d'un rapport de la Commission des Ecoles.

Celle-ci, dans sa réunion de mars, a décidé de proposer au Conseil de mettre en adjudication la fourniture du charbon nécessaire jusqu'au 1er mai 1911. Ce terme du marché semble très éloigné à plusieurs conseillers et comme il paraît, d'après des renseignements de fraîche date, que les Compagnies minières refusent au négoce des contrats pour plus d'un an, il est très probable que le négoce, à son tour, refusera de s'engager pour une durée de deux ans.

Bref, on se met d'accord pour faire une adjudication d'une année et les quelques modifications apportées à l'ancien cahier des charges sont approuvées.

— Renouvellement des Commissions. — Il y a lieu de procéder au renouvellement des Commissions, celles-ci étant nommées pour un an. Aucun changement n'est apporté à leur composition actuelle.

— Fêtes de quartier. — Désireuse de donner plus d'attrait aux fêtes locales afin d'attirer les étrangers et favoriser ainsi le commerce local, la Commission des Fêtes, par l'organe de son rapporteur, donne au Conseil un exposé de ses vues sur la question. Elle désire s'en tenir aux trois fêtes de quartier précédemment établies et ne patronner aucune de celles qui pourraient provenir de l'initiative des particuliers ou commerçants.

Or, le budget municipal ne prévoit pour ces fêtes qu'une modeste somme de 300 fr. et il ne saurait être question, vu l'état des finances de la commune, de voter une somme supplémentaire.

La Commission a donc fait appel aux bonnes volontés particulières en posant en principe qu'elle centralisera les fonds de cette souscription et les répartirait elle-même d'une façon équitable.

Les sommes déjà souscrites à ce jour permettent à la Commission de réaliser son projet et d'organiser cette année des réjouissances et attractions dont n'auront qu'à se féliciter les habitants et commerçants de la commune.

Le Conseil prend acte du rapport de la Commission des fêtes et l'engage à continuer dans cette voie.

— Inspection des viandes et poissons. — M. le Maire rappelle qu'en mai 1905, un arrêté municipal avait été pris réglant cette question mais, à cette époque, la loi ne permettait que l'inspection des tueries, d'où introduction possible dans la commune — et le fait ne manquait pas de se produire — de viandes gâtées ou dangereuses pour la santé publique.

Cette situation devenait d'autant plus alarmante que les maires des communes voisines ayant pris des arrêtés sévères pour enrayer chez eux cette importation de viandes suspectes, Marquette se trouvait être la destination indiquée de ces marchandises avariées.

Une inspection sérieuse des boucheries, maintenant prévue par les lois, s'impose donc et M. le Maire annonce son intention de prendre un nouvel arrêté.

Les viandes seront inspectées chez tous les bouchers, charcutiers ou tueurs, au moins une fois par semaine.

Ces mesures seront certainement approuvées hautement par les commerçants honnêtes que renferme la commune. Ils ne pourront que se féliciter des dispositions prises dans leur propre intérêt et destinées à les protéger contre une concurrence déloyale.

Le service d'inspection sera également étendu aux marchands de poisson.

Le Conseil est appelé à voter : 1° La somme de 400 francs, traitement du vétérinaire-inspecteur ; 2° Les taxes de différents prix pour l'abattage des animaux ; 3° La répartition de la somme de 400 fr. à payer au vétérinaire par les bouchers, charcutiers et tueurs de la commune.

Ces trois propositions sont votées à l'unanimité.

— Eclairage. — Dans sa séance précédente, le Conseil avait admis en principe la prorogation de la convention avec la Compagnie du Gaz. M. le Maire soumet au Conseil les différents articles qui viendront s'ajouter au cahier des charges actuellement en vigueur.

Ces articles ne sont que l'heureuse énumération des nombreux et sérieux avantages consentis par la Compagnie par suite de la prorogation de vingt ans acceptée par la commune.

Il résulte de cette convention que l'éclairage sera sérieusement amélioré tant au point de vue du pouvoir éclairant des becs que de la durée elle-même de l'éclairage. Il sera procédé également à l'installation de lanternes dans les nouvelles rues tracées et habitées.

Ajoutons que pendant les courts mois de l'année, les becs resteront allumés jusqu'au matin. Cette mesure désirée depuis si longtemps, sera accueillie avec joie par les ouvriers qui, pour se rendre à leur travail, avaient une route particulièrement pénible à faire en hiver.

Voilà pour les avantages matériels. Mais les déclarations de M. le Maire au point de vue de la question financière n'en ont pas été moins appréciées du Conseil, au contraire.

Dans ses négociations avec la Compagnie du Gaz, M. le Maire a pu obtenir des avantages très marqués et qui feront grand bien aux finances municipales.

M. le Maire met aux voix, après une seconde lecture, les différents articles de la convention qui sont adoptés à l'unanimité.

M. Watrigant demande ensuite la parole et exprime à M. le Maire les chaleureuses félicitations de tous ses collègues du Conseil pour le zèle éclairé et les efforts incessants qu'il a déployés en cette occasion pour la défense des intérêts communaux.

Sur la demande de M. Watrigant, les conseillers décident, à l'unanimité, que ces félicitations figureront au procès-verbal de la séance.

Le Conseil se forme ensuite en Comité secret pour délibérer sur les pensions aux vieillards.

La séance est levée à dix heures.

LOMME. — Du 22 au 1er mai 1909. — Naissances. — Hochart Léon, cour Ansart, au Marais. — Vienne Suzanne, rue de Lille, 30. — Favier Louise, rue de Canteleu, au Marais. — Deroulers Suzanne, cité Verbèke, à la Croix-de-Pierre. — Dumont Jean, rue de Dunkerque, au Bourg. — Cesteleyn Fernande, cité Guisez, 24.

Mariages. — Cayzeele Jules, 33 ans, charretier, à Lomme, et Haesebaert Flavie, 23 ans, servante, à Lomme. — Vanoverschelde Roméo, 24 ans, mécanicien, à Lomme, et Duthoit Jeanne, 27 ans, repasseuse à Lomme. — Gysen Pierre, 25 ans, menuisier, à Lambersart, et Héolle Emilia, 20 ans, sans prof., à Lomme.

Promesses de mariage. — Pollet Georges, sans prof., à Lomme, et Dereumaux Blanche, s. p., à Lomme. — Schaubroeck Hilaire, ouvrier carreleur, à Lomme, et De Mulder Alice, dessineuse, à Lomme.

Décès. — Lejosne Oscar, 26 ans, blanchisseur, époux de Fidéline Thibaut, rue de Canteleu. — Lernout Laurent, 21 ans, tisserand, rue Détournée, au Marais. — Gombert Emile, 52 ans 1/2, journalier, époux de Charlotte Pecqueur, rue de la Planche-à-Quesnoy. — Bastin Anatole, 3 ans 5 mois, pavé de Pérenchies. — Lefevre Constance, 81 ans 5 mois, sans profession, rue J.-B. Dumas. — Cordonnier Berthe, 9 ans 1/2, rue de la Planche-à-Quesnoy.

QUESNOY-SUR-DEULE

Brûlé à la figure. — Un ouvrier de la distillerie Lesaffre, M. Hector Wuyffels, 44 ans, a été atteint à la figure par un jet de flammes sorti d'un four à potasse.

Il a été assez fortement brûlé pour qu'il lui soit impossible de travailler pendant 15 jours.

ANNŒULLIN

Contusions. — Blanquart Pierre-Jacques, 65 ans, conduisant un chariot chargé de fumier fit un faux pas, et le lourd véhicule lui passa sur la jambe gauche. Heureusement pour lui cet accident est arrivé en pleine terre, le docteur Delecroix n'a constaté que des contusions du genou et du talon. Le blessé devra subir un repos d'une quinzaine de jours.

CAMPHIN-EN-CAREMBAULT

Un Bébé noyé

Pendant que sa mère, Mme G..., cultivatrice, s'occupait du ménage, une petite fille de dix-huit mois, qui jouait dans la cour sous la surveillance d'une fillette de treize ans, est allée se jeter, tête première, dans une cuve pleine d'eau.

On accourut à son secours, mais l'enfant avait été immédiatement asphyxiée.

Il fut impossible de la rappeler à la vie.

ROUBAIX

A l'Association des Familles

Une belle conférence de M. Gurnaud

Avocat à la Cour d'appel de Paris

M. Gurnaud, avocat à la Cour d'appel de Paris, directeur de la Revue *Parents et Maîtres*, a fait hier, à trois heures, une conférence, dans la grande salle des fêtes du Café Pandore, sous les auspices de l'Association des Familles de Roubaix et de ses cantons.

L'assistance était fort nombreuse.

Sur l'estrade, auprès du conférencier, se tenaient la Commission de l'Association des Familles. Son président, M. Ferdinand Leman, a présenté M. Gurnaud en termes très heureux.

Puis ce dernier a pris la parole.

Avec une éloquence prenante, une remarquable précision, des arguments irréfutables, dans un langage d'une grande pureté, il a longuement développé son sujet : « Les droits des parents sur l'éducation de leurs enfants et les moyens dont ils disposent pour faire respecter ces droits ».

Nous essayerons de résumer aussi clairement que possible la conférence de M. Gurnaud que l'assistance a fréquemment et longuement applaudi.

Chacun, dit l'orateur, selon ses idées, se doit à l'éducation de ses enfants. C'est un devoir ; c'est aussi un droit ; ce droit il faut le défendre.

« Que diriez-vous si un fonctionnaire venait vous tenir ce langage : « Votre enfant vous appartient parce que vous avez souffert, peiné, dépensé pour lui ; mais son âme, sa conscience, son esprit sont à vous et nous vous l'enlevons pour former cette âme, cet esprit aux idées qui sont celles de l'Etat maintenant ». Vous vous révolteriez, n'est-ce pas, qui que vous soyiez ? »

Théoriquement, du reste, ce droit des parents est admis mais l'est-il toujours pratiquement ?

Dans la pratique, l'éducation se traduit surtout par l'instruction aujourd'hui. A l'école on n'enseigne pas seulement la grammaire et le calcul, mais aussi l'histoire et la morale. Donc devant les enfants les plus hauts problèmes sont posés.

C'est pour cela que la loi de 1882, sur l'enseignement primaire a déterminé ce que devait être l'école publique.

Les principes de cette loi sont-ils bien observés ? Que fait-on de la neutralité qui en est la base ?

Le grand promoteur de cette loi, Jules Ferry, a défini la neutralité : elle consiste en ce que pas un mot ne puisse être dit à l'école qui puisse blesser la susceptibilité religieuse d'aucun enfant. L'instituteur doit respecter la conscience de tous les enfants ; lorsque la conscience d'un seul père ou d'une seule mère est blessée, la neutralité est violée.

Eh bien ! cette neutralité religieuse est-elle observée ? Et le culte du patriotisme, est-il respecté à l'école ?

M. Gurnaud a fait une étude approfondie des manuels scolaires, et il cite toute une série de formules qu'il y a relevées et qui sont nettement attentatoires à la liberté de conscience et absolument contraires au principe de neutralité scolaire.

Au passage, nous notons ces phrases prises dans divers manuels d'un usage courant dans les écoles de l'Etat : « Vous et vos sœurs éloignerez de votre esprit la croyance aux choses surnaturelles » (Exemple de l'accord du verbe).

« Après la mort, tu ne seras plus rien du tout ».

« La gloire militaire n'est pas une gloire ».

L'orateur montre aussi comment certains de ces manuels n'ont qu'un but : détruire le patriotisme et inspirer l'horreur du service militaire.

Il rappelle l'affaire Morizet, cet instituteur qui, allant plus loin encore que les auteurs des manuels en question, prononça devant ses élèves des phrases qui soulevèrent une indignation générale et que les tribunaux, malgré la pression gouvernementale, ne purent s'empêcher de condamner.

Un symptôme particulièrement inquiétant ajoute M. Gurnaud, c'est l'ensemble avec lequel la généralité du corps enseignant se solidarise avec les Morizot et ses pareils, chaque fois que les familles, lésées dans leurs droits, s'élèvent contre eux. L'attitude du gouvernement qui les protège toujours en pareil cas n'est pas moins inquiétante.

La question se pose de savoir ce que les familles peuvent faire, devant cette situation, pour défendre leurs droits sur leurs enfants ; quelles sont leurs garanties.

Ces garanties sont fort vagues. Le droit de contrôle des parents sur l'éducation des enfants n'est pas contesté en théorie ; mais il n'existe pas pratiquement ; aucune loi ne le protège. En réalité il n'existe qu'un contrôle purement officiel.

On objectera peut-être que le délégué cantonal représente les familles dans cette action de contrôle ; mais le délégué cantonal est élu par une majorité de fonctionnaires et non par les familles.

D'autre part, il est notoire que les inspecteurs d'Académie ne tiennent aucun compte des réclamations des parents : témoin l'inertie déployée lors de l'affaire Morizot ; et il faut reconnaître qu'aucun texte de loi ne les oblige à agir autrement.

En réalité, les parents ont une seule façon de manifester leur droit de contrôle : elle consiste à aller trouver le maître d'école et à lui marquer leur volonté que telles ou telles choses ne soient pas dites en présence de leurs enfants.

Mais voilà que les auteurs de lois en pojet veulent supprimer même ce dernier vestige de contrôle. Ils prétendent punir de prison les parents qui défendraient à leurs enfants l'usage de livres approuvés et veulent supprimer le droit d'admonestation.

Cela n'est pas acceptable ; les familles ne peuvent ainsi se laisser évincer de leurs droits naturels.

C'est pour résister aux nouveaux abus que l'on veut nous imposer que les Associations des Familles se sont fondées.

Il faut donc faire de la propagande en leur faveur, réunir des adhésions, de quelque côté qu'elles viennent, sans se soucier des opinions de personne.

Il est nécessaire aussi de bien montrer que ces associations ne sont pas fondées contre les maîtres et maîtresses d'école, mais contre ceux d'entre eux qui, dépréciant le corps enseignant, se livrent à des écarts dont souffrent le droit des parents et qui sont la négation de la neutralité scolaire. Il faut que les instituteurs consciencieux soient partisans des associations des familles et s'en rapprochent.

Développer ces associations et bien faire connaître leur unique but de pacification sociale, voilà les meilleurs moyens d'arriver à un résultat désiré de tous les parents qui ont conscience de leurs devoirs.

De longs applaudissements ont salué la fin du discours de M. Gurnaud, que M. F. Leman a remercié au nom de l'assistance.

A la Ligue Patriotique des Françaises

La section de la paroisse Saint-Jean-Baptiste de la Ligue Patriotique des Françaises avait organisé, hier, à quatre heures, dans la salle d'œuvres de la rue Lesueur, une réunion à laquelle environ cinq cents personnes ont assisté.

Elle était présidée par M. l'abbé Lefebvre, curé de la paroisse, autour duquel avaient pris place, sur l'estrade, M. l'abbé Cruffart, vicaire ; M. Barbry, ancien président de la Jeunesse Catholique du Nord ; Mme D'Heilly-Prouvost, la distinguée présidente de la section, et les membres du Comité.

L'incomparable « Broutteux », qui prêtait son concours toujours si apprécié, a tout d'abord dit un morceau de circonstance de sa composition.

Puis M. l'abbé Lefebvre a présenté en termes très élogieux l'orateur, M. Barbry.

Mme D'Heilly-Prouvost lui a succédé pour rendre compte des résultats brillants obtenus par la section depuis sa fondation.

M. Barbry a ensuite fait une fort belle causerie sur le but de la Ligue et les devoirs des ligueuses.

Sa parole chaude et alerte, son éloquence entraînante ont soulevé, à de fréquentes reprises, les applaudissements de l'assistance, qui, après la conférence, lui a fait une ovation.

M. l'abbé Lefebvre a remercié l'orateur et la réunion a pris fin par une partie récréative dont le « Broutteux », avec ses amusantes pasquilles, a fait tous les frais.

En résumé, cette réunion a obtenu un succès très grand, dont ses organisatrices doivent être félicitées.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

1res Communions Boites Dragées Chocolats 5, rue du Priez, Lille

Du 2 mai

Naissances. — Raymond Rousseaux, rue de Rome, cour Parent, 8. — Raymonde Lambart, rue du Fort, cour Thomas-Leplat, 5. — Henriette Coopman, place du Trichon, 6. — Solange Vleyminckx, boulevard de la République, 80. — Albert Vanaverschelde, rue Darboo, cour Tiberghien, 14.

Décès. — Rosalie Dobbels, 35 ans, rue Traversière, 6. — Louis Gautier, 64 ans, rue d'Epinal, 6. — Lucien Boniface, 52 ans, rue Ingres, 40. — Achille Bourgois, 73 ans, id. 34.

CROIX

Le coup du père François

TROIS AGRESSIONS NOCTURNES COMMISES PAR UN TRIO D'APACHES

La police a reçu dans la journée de dimanche, trois plaintes au sujet d'agressions nocturnes commises sur des ouvriers. L'enquête semble établir que ces différents exploits ont été exécutés par un trio d'apaches dangereux.

Vers onze heures, M. Léon Vanholland, 65 ans, homme de peine au peignage Holden et Cie, en sortant d'une soirée donnée à l'occasion du 1er mai, regagnait la rue des Ogiers, où il habite au numéro 238, quand dans la rue Mirabeau, c'est-à-dire à 200 mètres de son domicile, il fut attaqué par un groupe de trois individus qui, au moyen du coup du père François, l'immobilisèrent pendant que l'un des assaillants le fouillait minutieusement... Comme cet ouvrier n'avait ni argent, ni montre, ils ne purent lui enlever que son paquet de tabac et... avec ce précieux butin les voleurs prirent la fuite vers la gare de Croix.

— Un peu plus tard dans la nuit, M. Henri Duhayon, 39 ans, menuisier, rue Charles-Quint, 79, se préparait à rentrer chez lui, à minuit et demi, lorsqu'à deux pas de sa demeure, il fut saisi par le cou, jeté par terre et gratifié de violents coups de talon à la figure. Surpris par cette attaque, M. Duhayon n'eut pas le temps d'appeler au secours; les trois individus, car ils étaient trois également, le fouillèrent et s'enfuirent après lui avoir enlevé une montre en argent et... la paire de bottines que prestement les malfaiteurs lui avaient enlevé des pieds.

Le menuisier regagna sa demeure assez péniblement car les coups reçus à la tête le faisaient souffrir beaucoup. Dimanche matin, le docteur Demoulin vint panser les blessures dont l'une, assez grave, intéresse l'œil gauche.

— Un quart d'heure plus tard, c'est-à-dire vers une heure moins le quart, un contremaître de l'usine Lepoutre, M. Léon Vandendriessche, 55 ans, rue Charles-Quint, 15, fut attaqué à l'entrée de la rue par trois apaches. Pendant que l'un le serrait fortement au cou, un autre lui tenait les mains derrière le dos, un troisième compère, passait l'inspection des poches où il trouva un porte-monnaie contenant 8 francs. L'aubaine leur ayant paru assez bonne, les agresseurs ne firent aucun mal à leur victime et s'esquivèrent vers Roubaix.

M. Vandendriesshe portait, dans une poche placée à l'intérieur de son gilet, une somme de 200 francs représentant son salaire mensuel. La police enquête. Malheureusement les victimes ne peuvent donner aucun signalement intéressant sur leurs agresseurs qui ont d'ailleurs opéré avec beaucoup d'adresse sans donner l'éveil aux habitants de la rue Charles-Quint.

En l'honneur de Jeanne d'Arc. — Le Comité paroissial de Saint-Martin, avait eu la bonne idée de donner, dimanche soir, à six heures, une séance de projections sur la vie de Jeanne d'Arc.

La salle des fêtes du Cercle Catholique de la rue de la Fonderie était remplie d'un public choisi lorsque le conférencier, M. l'abbé Ducrocq, de l'œuvre des projections, prit la parole.

Au milieu de l'attention générale, saluée par de vifs et répétés applaudissements, le conférencier raconta avec son éloquence bien connue, la belle vie de l'héroïne qui délivra la France des envahisseurs du XVe siècle.

Pour terminer sa belle et instructive conférence, M. l'abbé Ducrocq, arrondit plusieurs vues des fêtes de la béatification de Jeanne d'Arc à Rome et a rappelé le beau geste du Pape baisant le drapeau tricolore français.

La salle fit à Pie X une enthousiaste ovation.

Accident de travail. — A la teinturerie Cocheteux frères, Paul Jovenaux, 14 ans, rue St-Pierre, 4, s'est fait une entorse au pied droit en glissant dans l'atelier. 12 jours de repos; docteur Barroyer.

CROIX. — Naissance. — Madeleine Pully, rue du Tonkin, 50.

Décès. — Edouard Lutun, 55 ans, rue Kléber, 7.

TOURCOING

Cambrioleurs incendiaires

A TOURCOING

Les époux Duvillier, 33 rue de Cambrai, étaient sortis dimanche après-midi vers quatre heures et demie.

A neuf heures et demie, quand ils rentrèrent, ils constatèrent que leur porte était dégradée, et que des pesées avaient été exercées sur la serrure. Ils ne purent ouvrir : la porte était fermée à l'intérieur par un verrou.

Nul doute il y avait des voleurs dans la maison.

Le mari, boucher aux Halles, passa par un terrain vague, situé sur la gauche de la maison, avec l'intention de pénétrer chez lui, en escaladant un mur pour surprendre les malfaiteurs.

Ceux-ci avaient entendu du bruit et au moment où Duvillier arrivait près du mur de clôture les deux voleurs s'enfuyaient. M.

Hector fit une petite moue significative.

Fernand se hâta d'ajouter :

— C'était un célèbre historien de l'empire romain. Mais, sans remonter aussi haut dans les temps passés, la Russie a conservé la condamnation aux mines.

En parlant ainsi, ils étaient arrivés en face